

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

12948

Société

RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom

HOUACHITI

Zineb

Date de naissance

31/03/81

Casablanca

Adresse

Résidence Ambar

Tél.

066186727

Total des frais engagés :

340,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Fatna SOUHAIE
Professeur de Pédiatrie
Espace Maârif Angélique Roudani et
Ishak Al Marouni - Casablanca

Date de consultation

02/08/10

Nom et prénom du malade

A. DANI

Age: 3 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Acquiesc.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06/11/10

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHERENT

Dr. Fatma SOUHAÏL
Professeur de Pédiatrie

Date de l'Acte : 05/22/19 Espace Maârif Angle Brûlé Roudani et Casablanca
Actes : 63 63

Montant détaillé des Honoraires : 300,00 INP : 09210272

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1/4	300,00	Dr. Fatma SOUHAÏL Professeur de Pédiatrie Espace Maârif Angle Brûlé Roudani et Casablanca Tel : 05 22 63 63

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Dr. RACHIDA CHAMI Professeur de Pédiatrie Espace Maârif Angle Brûlé Roudani et Casablanca Tel : 05 22 63 63
PHARMACIE DES SCIENCES Centre Commercial CASABLANCA Tél : 022 99 48 14	5/10/19	40,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows point to the left and right sides. Labels H,				



الأستاذة رشيدة شامي و الأستاذة فاطنة سهيل
 Professeur Fatna Souhail & Professeur Rachida Chami
 Professeurs de l'Enseignement Supérieur de Pédiatrie
 Faculté de Médecine de Casablanca

Pédiatrie Générale, Néonatalogie, Pneumologie, Asthme
 Exploration et prise en charge des allergies de l'enfant

Casablanca, le

Dr. Fatna SOUHAIL
Professeur de Pédiatrie

Espace Maârif Angle Brahim Roudani et
 Abou Ishak Al Marouni - Casablanca
 Tel : 05 22 99 63 63

Dr. Rachida CHAMI
Professeur de Pédiatrie

Espace Maârif Angle Brahim Roudani et
 Abou Ishak Al Marouni - Casablanca
 Tel : 05 22 99 63 63

Dr. Fatna SOUHAIL
Professeur de Pédiatrie

Espace Maârif Angle Brahim Roudani et
 Abou Ishak Al Marouni - Casablanca
 Tel : 05 22 99 63 63



PHARMACIE DES SCIENCES
 Centre Commercial "Le Maroc" II
 CASABLANCA
 Tél : 022 99 48 10